

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales
et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales
et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Ordonnance du 1^{er} avril 2020 sur l'état d'urgence sanitaire

Décisions du Président du 09 au 17 avril 2020

✓ Economie

- Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de pépinière d'entreprises tertiaire et artisanale sur le parc d'activités des Noës à Spay comme suit vu la validation de l'A.P.D. et vu le C.C.A.P. du marché de maîtrise d'œuvre : Montant de rémunération à 104 087,50 € H.T. (8,7% de rémunération par rapport à l'estimation définitive de 1 196 408 € H.T.) se décomposant de la façon suivante : Coste Orbach : 76 719,67 € H.T. / BET Bellec : 18 394,77 € H.T. / G2TEC : 8 973,06 € H.T.

✓ Culture

- Remboursement ou dégrèvement des cours de l'école de musique à tous les élèves pendant la période du confinement et de déconfinement à compter du 16 mars 2020 et jusqu'à la date de reprise des cours conformément aux dispositions de l'arrêté de réouverture des établissements recevant du public.

✓ Enfance / Jeunesse / Social

- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe (sur un poste non permanent), 1^{er} échelon, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi-accueil Le Valanou du 1^{er} avril au 24 juillet 2020 (32h hebdomadaires annualisées), dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique.